

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

tenue au SMVV à Mézériat à 19 heures

Nombre de délégués élus : 11
Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 08/11/2023
Nombre de délégués votants : 08

Présents :

MM. Gérard BRANCHY, Baptiste DAUJAT, Patrick DURANDIN, Martial LOISY, Dominique MOREL et Jean-Michel VANDEL

Excusés : MM. Guillaume FAUVET, Jean-Louis GIVORD, Alain JAYR, Luc MICHEL et Philippe POTTIER

Secrétaire de séance : M. DAUJAT Baptiste

Agents présents : MM. Stéphane KIHIL, Thibaud PANDELAKIS et Laurent CHARBONNIER et Mme Edwige FELIX CAPPONI

Début de la séance : 19h00

Constatant que le quorum est atteint, M. BRANCHY, le Président du Syndicat Mixte Veyle Vivante, ouvre la séance qui sera plus informative que délibérante avant d'exposer l'ordre du jour qui s'est déroulé comme suit :

❖ Par délibération DBE2024 04 013 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Exécutif du 31.01.2024

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du Bureau Exécutif du 31 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (**08 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**).

❖ Renaturation de la Veyle à Polaizé : point d'étape

M. KIHIL informe que le Bureau d'Etude a présenté la phase PRO en Comité de Pilotage de l'opération qui s'est tenu le 29.02.2024 à Polliat. Le chiffrage estimatif des travaux se décompose comme suit :

RÉCAPITULATIF	
1 - PRIX GÉNÉRAUX & TRAVAUX PRÉPARATOIRES	26 800.00
2 - TRAVAUX DE TERRASSEMENTS	182 500.00
3 - TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL & VOIRIE	106 000.00
4 - TRAVAUX DE GÉNIE VÉGÉTAL	41 280.00
5 - TRAVAUX DIVERS	28 975.00
	Total H.T 385 555.00
	TVA 20 % 77 111.00
	Total T.T.C 462 666.00

M. KIHIL souligne l'importance financière que la construction du nouveau pont occupe dans ces estimations. Il accentue également la nécessité pour le SMVV de se positionner au sujet de la limitation de tonnage que ce nouvel ouvrage sera capable de supporter, et qui déterminera ses modalités de construction et surtout son coût.

Le directeur précise que le pont actuel est théoriquement limité à un tonnage de 3,5 tonnes, comme l'attestent les panneaux implantés à ses deux extrémités. Néanmoins, dans les faits, les engins agricoles dont le poids atteint voire excède les 19 tonnes, provenant ou se rendant à la porcherie proche, le franchissent régulièrement.

Il énonce également que l'Agence de l'Eau, principal financeur du projet, subventionnera normalement le nouvel ouvrage s'il est conçu sur des paramètres techniques identiques ; ce qui laisse supposer un soutien assuré, si la proposition est bien argumentée.

A une question de M. VANDEL, M. KIHIL répond que la commune récupérera la responsabilité de l'entretien et de la maintenance du pont après sa construction par le syndicat.

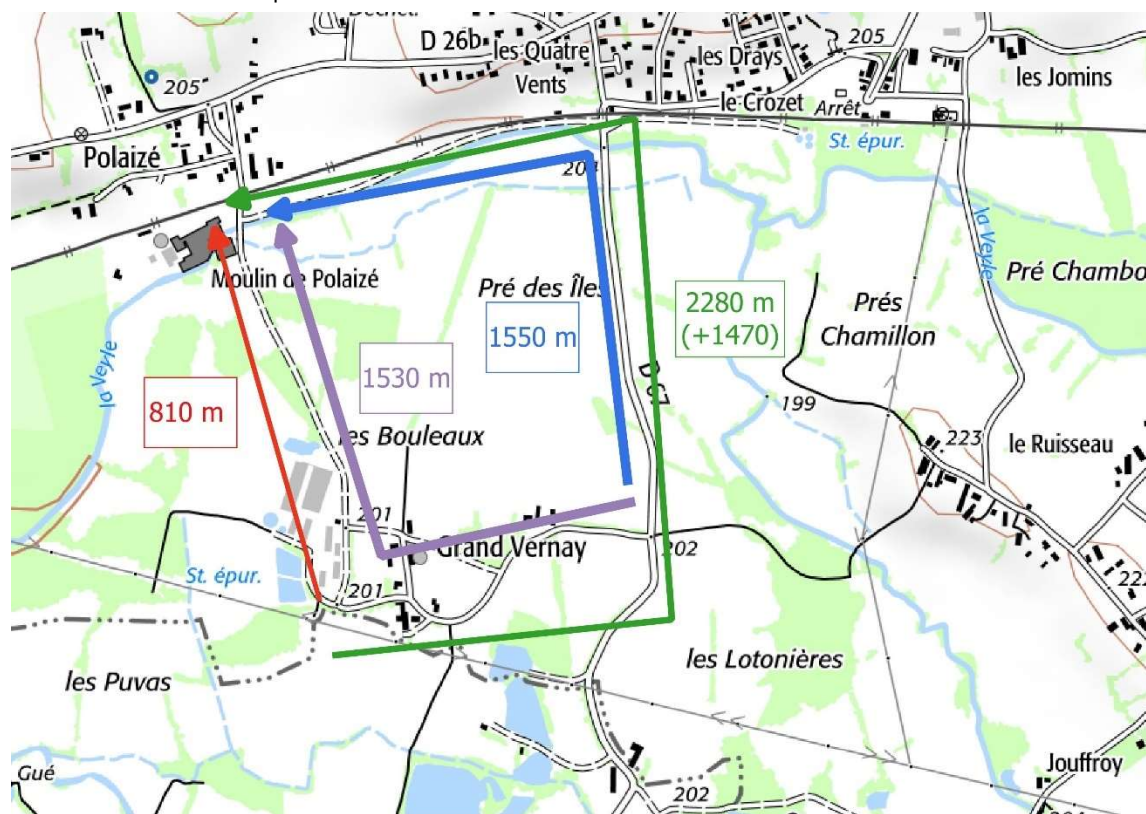
M. KIHIL ajoute que les élus locaux de Polliat souhaitent que le nouveau pont puisse être utilisé par des engins agricoles, à minima par des tracteurs à vide, ce qui implique une limitation à 19 tonnes. Une participation financière de la Commune n'est pas exclue mais devra être discutée sur la base de l'offre qui sera retenue.

Le directeur revient sur les dimensions du nouvel ouvrage :

- Cote sous-poutre du tablier = 200.50 ;
- Cote fond de lit alluvionnaire = 198.50 ;
- Hauteur d'ouverture (tirant d'air) de 2,0 m ;
- Largeur d'ouverture de 10,0 m ;
- Longueur de l'ouvrage : 4,0 m minimum.

Le chiffrage de la phase PRO du nouveau pont est évalué à 117 000 € TTC (fourniture, pose, travaux annexe).

M. CHARBONNIER présente ensuite la carte de circulation :



Il est ensuite précisé que le DCE comporte un chiffrage pour 3 limitations de tonnage :

- 3,5 t (voitures individuelles + petites camionnettes) ;
- 19 t (tracteurs agricoles à vide) ;
- 44 t (tracteurs agricoles + tonne à lisier).

M. DAUJAT demande si la suppression du pont serait envisageable ? MM. KIHIL et CHARBONNIER répondent que, dans l'absolu, cette solution serait réalisable vu le passage proche de la route départementale. Néanmoins, cette solution n'a jamais été évoquée car elle risquerait de constituer un handicap pour un projet dont l'acceptabilité était au départ loin d'être garantie, et il semble très délicat d'apporter cette idée maintenant.

M. VANDEL souhaite s'assurer que la Commune soit bien le seul responsable pour faire respecter le tonnage du pont. M. KIHLM précises que ce sera le cas, ce point ne semble pas faire l'objet d'ambiguïté.

M. DAUJAT s'interroge à quel moment le syndicat connaîtra les différents coûts. M. CHARBONNIER déclare que l'appel d'offre devra être lancé fin mai-début juin au plus tard et permettra ainsi de fixer les prix du marché de travaux.

Le Président demande donc à l'assemblée de se positionner sur la problématique du pont : Quelles solutions choisir en fonction de quels critères ? Contribution de la Commune de Polliat ? Sous quelles modalités ?

Au terme des discussions, le Bureau Exécutif arrête la position de principe suivante :

- Le SMVV prendra en charge le coût du nouveau pont à hauteur d'une limitation à 3,5 t, sur la base qui sera proposé par le candidat retenu pour l'option correspondante ;
- Il sera laissé à la Commune la possibilité de choisir une option de limitation supérieure (19 t à priori), auquel cas la Mairie de Polliat assurera le financement du reste à charge du surcoût occasionné par ce choix.

Le montage de cet accord se fera par convention, avec l'éventuelle participation de la Commune à percevoir sur l'exercice budgétaire 2025. Sa faisabilité reste conditionnée par la capacité du SMVV à avancer le paiement des travaux sur l'exercice budgétaire 2024.

M. KIHLM souligne que le syndicat aura peut-être des décisions modificatives budgétaires à prendre en fonction des offres reçues, et qu'une séance délibérante du Comité Syndical sera programmé au début de l'été pour faire face à cette éventualité.

M. MOREL demande si l'ouvrage du pont doit forcément intervenir en premier. M. CHARBONNIER explique que pour travailler au sec, cela est indispensable.

Pour finir, M. CHARBONNIER donne connaissance des dernières actualités du projet :

- Dépôt des dossiers réglementaires DLE-DIG cette semaine (régime déclaration) ;
- Envoi étude espèces protégées mi-mai ;
- DCE en cours de finalisation, lancement consultation prévue avant le 8 mai.

❖ Actualités générales : modification des statuts, exécution budgétaire, etc...

➤ Dégâts sur la digue en amont du Moulin Marion :

M. KIHLM signale que 2 brèches ont été identifiées dans la berge en rive gauche de la grande Veyle en amont du Moulin Marion à Saint-Jean-Sur-Veyle. Ces brèches sont à l'origine d'écoulements d'eau dans la parcelle exploitée par l'EARL Couturier, causant d'importantes incisions par effet de l'érosion.

Le SMVV a été saisi de la question par la Commune de Saint-Jean-sur-Veyle, les dégâts constatés impactant des travaux de franchissement réalisés par la municipalité il y a quelques années.

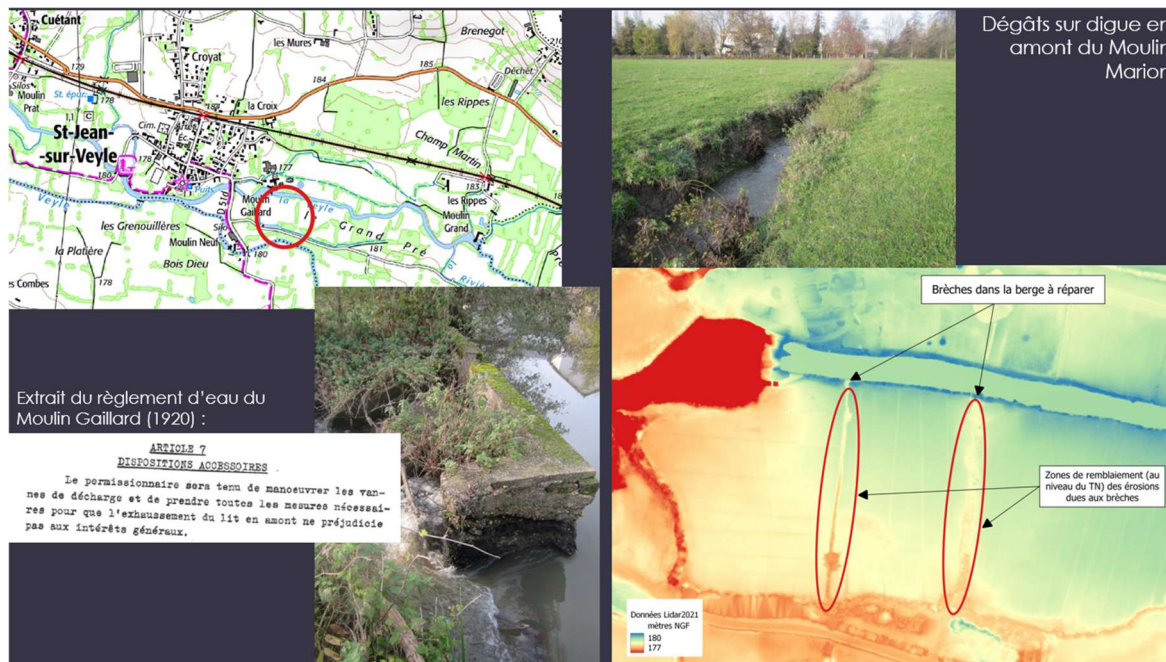
A l'examen du dossier, les services du SMVV proposent la solution suivante :

- La responsabilité de la réparation des brèches dans la berge incombe aux propriétaires du Moulin Marion, le règlement d'eau de l'ouvrage stipulant clairement que c'est lui qui est responsable de l'entretien de la retenue ;
- M. COUTURIER s'occupe quant à lui du comblement des dégâts causés par les écoulements sur le terrain qu'il exploite.

M. VANDEL remarque que le syndicat a un rôle de médiation dans ce dossier mais est-ce vraiment de sa compétence ? M. KIHLM répond que, historiquement et au regard de ses compétences techniques et de sa proximité, il a souvent tenu ce rôle qui doit cependant être exercé avec prudence.

Selon M. DURANDIN, l'implication du syndicat dans ce type de dossier ne pourra avoir que des bénéfices notamment sur le projet de renaturation de la Grande Veyle à Saint-Jean-sur-Veyle.

Le Bureau valide la proposition technique et le Président demande aux services de donner suite.



➤ **Modifications statutaires :**

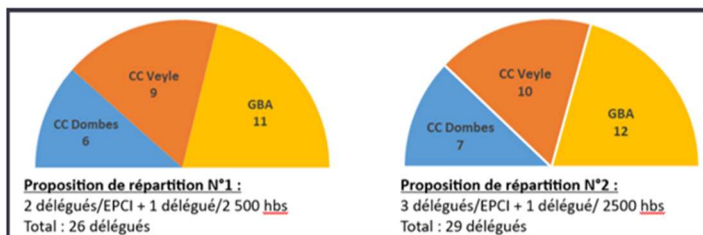
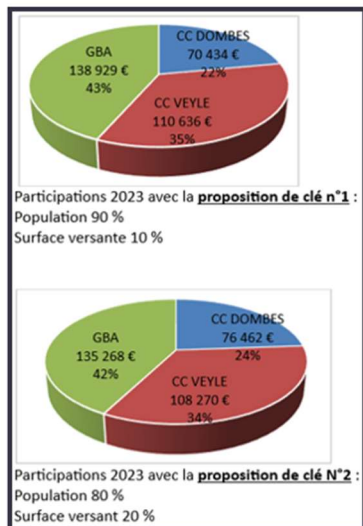
M. KIDL revient sur les dates de réunions tenues dans le cadre des modifications statutaires :

- 18/12/2023 : Rencontre SMVV/CC Dombes ;
- 04/04/2024 : Réunion SMVV + 3 EPCI ;
- 26/04/2024 : Réunion SMVV + GBA.

A l'issus de ces différentes rencontres, les EPCI ont :

- validé l'opportunité d'une modification des statuts du SMVV ;
- fixé le planning général ;
- demandé l'ajout d'une disposition statutaire permettant le maintien d'un lien avec le niveau communal par l'intermédiaire d'un référent par commune.

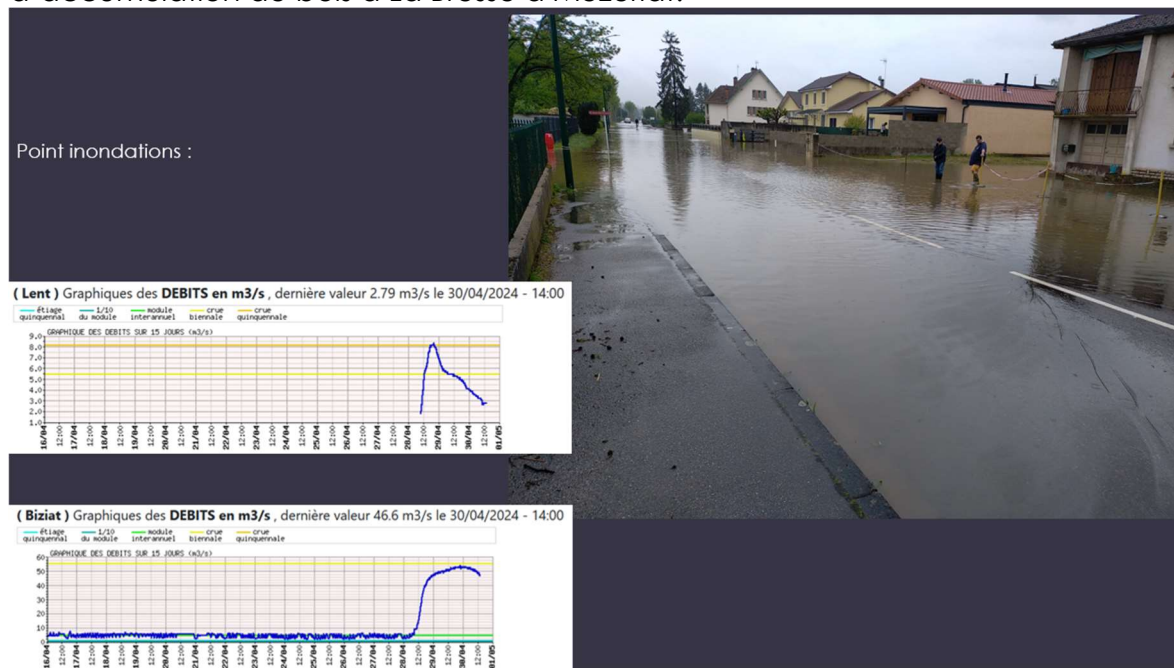
M. KIDL annonce que les EPCI restent en attente d'un positionnement des exécutifs sur les propositions suivantes :



M. BRANCHY s'interroge sur la mise en place d'une commission et sur le nombre de suppléant à désigner. M. KIDL envisage autant de délégués suppléants que de délégués titulaires.

➤ **Points inondations :**

M. CHARBONNIER souligne la nécessité de contacter la Commune concernant un problème d'accumulation de bois à La Bresse à Méziériat.



➤ **Prochain Comité Syndical : mercredi 19 juin**

M. KIHl propose l'ordre du jour suivant pour la prochaine séance du Comité Syndical prévu le 19 juin 2024 :

- Signature de la convention fixant les indemnités d'éviction d'exploitant agricole relatives au projet de La Frétaz ;
- Signature des conventions fixant les indemnités d'éviction d'exploitant agricole du projet de Polaizé ;
- Présentation du choix de l'entreprise retenue pour les travaux de Polaizé à Polliat.

❖ **Questions diverses**

▪ **Le programme Life :**

M. DAUJAT profite de la séance pour aborder la réponse du programme Life : jusqu'à quand espérer un retour positif sachant que la candidature est sur liste d'attente ? M. PANDELAKIS informe qu'un nouveau dossier sera déposé en septembre 2024 et par conséquent, sans attendre de réponse définitive à cette première candidature déposée par la Communauté de Communes de la Dombes.

M. BRANCHY précise que les dossiers ont été plus nombreux que les années antérieures.

A une question de M. DAUJAT sur les actions menées dans l'attente des résultats de cette nouvelle candidature, M. PANDELAKIS répond que le travail d'animation de chaînes sera bien mis en œuvre dès 2024, sur les chaînes ayant fait l'objet de l'opérationnalisation du dispositif PSE, les deux dispositifs bénéficiant d'une évidente synergie.

M. DAUJAT souhaite avoir un bilan PSE car il a entendu dire que l'Agence de l'Eau va établir prochainement un bilan sur les PSE afin de relancer ou non ce dispositif. M. BRANCHY informe qu'un rendu sera fait par la Communauté de Communes de la Dombes.

▪ **La vision du SMVV par certains élus**

M. VANDEL attire l'attention sur la vision du SMVV portée par certains élus ; ce qui pourrait nuire auprès des autres élus qui n'auraient pas forcément d'opinion précise sur les syndicats. M. VANDEL a ainsi l'impression que les travaux fait par le syndicat ne sont pas reconnus à leur juste valeur.

M. DAJJAT propose de trouver un meilleur moyen de communiquer et d'informer sur les rôles du syndicat.

Suite aux questions abordées, le Président clôt les débats, remercie l'assemblée et lève la séance du Bureau Exécutif.

Fin de la séance : 20h50

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAJJAT